



Mémorandum Européen

LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL, PARTENAIRE
D'UNE TRANSITION JUSTE ET DURABLE

UNISOC, BRUXEO, UNIPSO, VERSO



UNISOC
Avenue des Arts, 27/boîte 13
1040 Bruxelles
+32 (0)2 739 10 72
info@unisoc.be
www.unisoc.be



BRUXEO
Quai du Commerce, 48/boîte3A
1000 Bruxelles
+32 (0)2 210 53 08
info@bruxeo.be
www.bruxeo.be



VERSO
Avenue des Arts, 27/boîte 14
1040 Bruxelles
+32 (0)2 739 10 71
info@verso-net.be
www.verso-net.be



UNIPSO
Square Arthur Masson 1/boîte 7
5000 Namur
+32 (0)81 24 90 20
unipso@unipso.be
www.unipso.be

Les 4 fédérations patronales intersectorielles belges (UNISOC, UNIPSO, VERSO, BRUXEO) représentent les organisations du secteur à profit social, respectivement en Belgique, en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale.

Le secteur à profit social regroupe des services indispensables au bon fonctionnement de notre société et répondant aux besoins fondamentaux de la population : action et intégration sociale, aide à la jeunesse, aide et soins à domicile, aînés, culture, jeunesse et sport, éducation permanente, enfance, enseignement, entreprises de travail adapté, handicap, hôpitaux, insertion socioprofessionnelle, logements pour personnes précarisées, mutualités, soins de santé, etc.

Nos mandats européens

- ▶ [CEDAG](#)
- ▶ [SGL Europe](#)
- ▶ [Federation of European Social Employers](#)

Quelques chiffres clés du secteur en Belgique



UN EMPLOYEUR IMPORTANT ;

- ▶ **763.494** travailleurs,
soit 18,4 % de l'emploi belge

MOTEUR DE LA CRÉATION D'EMPLOI ;

- ▶ **+ 12.000** nouveaux emplois par an
escomptés entre 2022 et 2028
(+1,8 % mieux que +0,8 % économie belge)

RÉPARTIS DANS ;

- ▶ **33.071** établissements
- ▶ **75 %** secteur privé / **25 %** secteur public
- ▶ Majoritairement sous la forme juridique d'associations **sans but lucratif**

POIDS ÉCONOMIQUE ;

- ▶ Production **62 milliards €**
- ▶ Valeur ajoutée **33 milliards €**

VECTEUR DE LIEN SOCIAL ;

- ▶ **736.000** volontaires

Pour plus d'informations et précisions sur les chiffres de notre secteur, nous vous renvoyons aux mémorandums respectifs des confédérations-sœurs que vous retrouvez sur leurs sites internet.

La crise sanitaire, le changement climatique, les conflits géopolitiques et la crise migratoire ont mis en évidence de nombreuses fragilités de nos sociétés et exacerbé leurs dysfonctionnements, ce qui nécessite une réponse ambitieuse et transformatrice au sein de l'Union européenne (UE). Une transition vers une société durable, solidaire, robuste et résiliente est nécessaire.

Par leurs missions au service de l'intérêt collectif et général, et leur modèle économique privilégiant la plus-value humaine, sociale et environnementale au profit financier, les entreprises à profit social sont des piliers du projet et modèle social européen qui doit viser une transition juste, durable et inclusive

Ces entreprises à profit social sont des associations sans but lucratif, principalement de droit privé mais relevant également du secteur public, actives dans les secteurs regroupant des services indispensables au bon fonctionnement de notre société et répondant aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population, à toute les périodes de vie ; tels que l'action et l'intégration sociale, l'aide à la jeunesse, l'aide et soins à domicile, les aînés, la culture, les organisations de jeunesse et le sport, l'éducation permanente, l'enfance, l'enseignement, les entreprises de travail adapté, le handicap, les hôpitaux, l'insertion socioprofessionnelle, les logements pour personnes précarisées, les mutualités, les soins de santé, etc.

Selon la Commission européenne, il existe 3,8 millions d'associations sans but lucratif dans l'UE contribuant à 2,9 % du PIB de l'UE et elles représentent la principale forme légale d'entreprise de l'économie sociale.¹ La part des services sociaux sans but lucratif est estimé à plus d'un tiers des 13,6 millions d'emplois salariés dans l'économie sociale dans l'UE.² En Belgique, on dénombre 33.000 entreprises à profit social employeuses dont 88 % prennent la forme juridique d'une association. Elles représentent 18 % de l'emploi salarié et 8 % de la valeur ajoutée brute de la Belgique. Pour plus d'information sur les chiffres du secteur en Belgique, nous renvoyons le lecteur à la plateforme Social Profit DataTrust en annexe.

Une stratégie d'investissement social³ et un soutien au secteur à profit social est nécessaire pour préparer l'avenir, renforcer la justice sociale et soutenir le dynamisme et l'efficacité des entreprises à profit social. Les investissements sociaux structurent et renforcent une économie mutuellement inclusive, résiliente et compétitive axée sur le savoir, les compétences et les qualifications. Il s'agit de miser sur la capacité de la protection sociale à stimuler la croissance et l'emploi, et ainsi contribuer à un financement pérenne des dépenses sociales, en permettant l'instauration d'un cercle vertueux (travailler dans les meilleures conditions, d'augmenter les taux d'emploi et donc le niveau de ressources disponibles).



L'investissement social doit également permettre de défendre et créer des emplois de qualité pour toutes et tous et en s'appuyant sur les fondements de notre modèle social européen que sont les mécanismes de solidarité et de protection sociale. Investir davantage dans les entreprises à profit social et plus généralement dans les entreprises à lucrativité limitée contribue à renforcer un modèle social européen plus inclusif. À l'inverse, la tentative d'un retour à l'application stricte des limites imposées par les critères de convergence (dits de Maastricht) porte le risque de mettre à mal en premier lieu les mécanismes de solidarité qui sous-tendent notre modèle social européen.

Dans ce cadre, investir dans les entreprises à profit social, c'est adopter une approche préventive plutôt que réactive au bénéfice du bien-être des populations (capital humain, capacité et émancipation, emploi, revenu, etc.). D'une part, en fournissant à l'ensemble de la population des prestations accessibles et de même qualité à toutes les étapes de la vie afin de répondre à leurs besoins sociétaux. Et d'autre part, en atténuant les risques sociaux, grâce aux possibilités d'acquisition de compétences et à l'inclusion sur le marché du travail. Les entreprises à profit social sont à la fois de véritables amortisseurs de crises, des entreprises efficaces qui créent des milliers d'emplois locaux et les principaux acteurs de l'investissement dans le capital humain et l'émancipation des individus (éducation, formation, enseignement, recherche, santé, bien-être, inclusion et cohésion sociale).

Pour mener ces multiples transitions de façon juste et durable au sein de l'Union européenne, plusieurs priorités communes sont identifiées par les fédérations patronales intersectorielles représentant les entreprises à profit social en Belgique (UNISOC, BRUXEO, UNIPSO, Verso).

Ces priorités sont également portées auprès des réseaux et fédérations européennes dans lesquelles nous siégeons, que ce soit dans le cadre du dialogue social européen interprofessionnel ([SGI Europe](#)) et sectoriel ([Federation of European Social Employers](#)) ou en tant qu'acteur du dialogue civil et de l'économie sociale ([Social Services Europe](#), [Social Economy Europe](#) et la [Plateforme Sociale](#), via le [Comité européen des associations d'intérêt général](#) – CEDAG).



Un acteur incontournable dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.....	9
Un partenaire fondamental dans le développement de l'économie sociale.....	10
La promotion des associations sans but lucratif en Europe.....	11
Une offre de services de qualité, accessibles et adaptés aux besoins.....	12
▶ Mise en œuvre de la Stratégie européenne en matière de soins	
▶ Renforcement de la concertation avec les représentants des secteurs et soutenir le dialogue social	
Garantir une empreinte sociale dans le budget européen et un accès effectif aux financements européens pour le secteur à profit social.....	14
▶ Renforcer la dimension sociale au niveau du cadre financier pluriannuel européen	
▶ Des financements européens adaptés aux réels besoins des entreprises à profit social	
▶ Le cadre des aides d'État doit être adapté aux besoins des entreprises sociales	
Soutenir la transition durable et juste des entreprises à profit social.....	16
▶ Rendre possible le développement des mécanismes de financement	
▶ Accompagner les entreprises et les travailleurs dans une transition juste	
▶ Des plans et directives européennes justes et équilibrés en concertation avec le secteur	
Bibliographie.....	20

Un acteur incontournable dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

Le secteur à profit social est un partenaire de l'UE dans la mise en œuvre du Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux⁴ et un acteur indispensable pour la réalisation des 20 principes fondateurs du socle représentant la feuille de route de l'Europe sociale d'ici 2030. Les entreprises à profit social contribuent à la réalisation de ses principes fondateurs, à travers les trois principaux chapitres : égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables, et protection sociale et inclusion sociale.

Par leurs emplois non délocalisables, porteurs de sens et répondant aux besoins de la population, les entreprises à profit social souhaitent contribuer à atteindre les objectifs chiffrés que l'Union s'est fixée pour cette période : 78 % de taux d'emploi pour les 20-64 ans, 60 % des adultes bénéficiant d'une formation, réduction de 15 millions du nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale.

Concrètement, nous plaidons pour :

- ▶ Donner une place et soutenir le secteur à profit social dans le cadre des initiatives et actions devant mener à garantir les principes fondamentaux du socle et plus particulièrement, à atteindre au niveau national les objectifs chiffrés fixés pour le Belgique : 80 % de taux d'emploi pour les 20-64 ans, 60,9 % des adultes bénéficiant d'une formation, réduction de 279.000 du nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- ▶ Associer les représentants des entreprises à profit social dans la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux⁵ via les lieux de concertation et de consultation au niveau européen mais aussi national et régional.
- ▶ Mettre en œuvre et élargir l'introduction du mécanisme de « Social convergence framework » afin de renforcer la dimension sociale du Semestre européen et à soutenir une convergence sociale ascendante au sein de l'UE.⁶



Un partenaire fondamental dans le développement de l'économie sociale

Les entreprises à profit social belges soutiennent la mise en œuvre du [Plan d'action européen pour l'économie sociale](#) visant à aider l'économie sociale européenne à prospérer, en exploitant tout son potentiel sur le plan économique, pour la création d'emplois ainsi que pour une relance juste et inclusive et pour la transition écologique et numérique.

Étant constituées sous la forme d'associations sans but lucratif, les entreprises à profit social représentent la forme juridique prédominante de l'économie sociale en Europe.⁷ En Belgique, les entreprises à profit social représentent près de 90 % des entreprises de l'économie sociale et cette proportion peut atteindre jusqu'à plus de 96 % dans d'autres États membres.⁸

Ainsi, en Belgique, le secteur à profit social s'inscrit dans une dynamique de visibilité et de reconnaissance accrue de l'économie sociale et du secteur à profit social, à travers le « Social Profit Data Trust ». Issue d'un partenariat entre la Fondation Roi Baudouin, les acteurs de l'économie sociale et nos organisations, il s'agit d'une plateforme inédite et innovante de partage de données au service de l'intérêt général et d'un outil statistique centralisant l'ensemble des données relatives au secteur à profit social et à l'économie sociale en Belgique. En coopération avec les principales institutions statistiques belges, le Social Profit Data Trust a pour objectif d'améliorer la compréhension, la promotion et la visibilité du secteur à profit social et de l'économie sociale en Belgique, et d'inspirer d'autres initiatives européennes similaires.



Dans la recherche d'un juste équilibre entre efficacité économique et résilience sociale et environnementale, nous plaçons pour que :

- ▶ Les organisations représentatives des entreprises à profit social (associations) soient directement associées tant au niveau européen que national et régional dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'économie sociale et de la Recommandation du Conseil sur le développement des conditions cadres de l'économie sociale. En leur qualité d'organisations d'employeurs intersectoriels et d'organisations représentatives des associations, nos organisations doivent en particulier être des points de contact institutionnel et administratif dans la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales de l'économie sociale belge.
- ▶ Les entreprises à profit social soient également soutenues dans le cadre des fonds (FSE+, FEDER, Fonds pour une transition juste, etc.) et financements européens (y compris InvestEU) dédiés au soutien de l'économie sociale. Ce soutien financier européen au bénéfice de l'ensemble des entreprises de l'économie sociale doit être renforcé en complément et sans préjudice des politiques publiques structurelles fédérales et régionales en faveur du secteur à profit social. Les règles de l'UE concernant le reporting administratif et financier doivent quant à elles être davantage simplifiées, cohérentes et lisibles.
- ▶ Les entreprises à profit social et leurs organisations représentatives soient adéquatement référencées et reconnues sur le [portail européen de l'économie sociale](#) (« Social Economy Gateway ») comme des acteurs majeurs de l'économie sociale en Belgique.

La promotion des associations sans but lucratif en Europe

Toujours dans le cadre du Plan d'action pour l'économie sociale, la proposition de la Commission européenne pour une Directive du Parlement européen et du Conseil sur les associations transfrontalières européennes⁹ reconnaît et promeut le rôle que joue les associations sans but lucratif (ASBL) dans la création de valeurs économiques et sociétales dans l'UE.

Dans la poursuite de leur mission pour l'intérêt général, les ASBL créent de la plus-value sociétale et économique en tant qu'employeuses et prestataires de services au bénéfice de toutes les populations, à toutes les périodes de vie de tout un chacun. En plus de reconnaître légalement l'ASBL au niveau européen, la proposition de Directive européenne reconnaît spécifiquement l'intérêt public poursuivi par les ASBL à travers des activités économiques ayant une finalité non-lucrative. Ces récentes années, de nombreux exemples de marchandisation des services d'intérêt général, comme les [soins](#) ou l'[aide à la personne](#), démontrent que cette évolution s'effectue au détriment de la qualité du service au bénéficiaire et de la qualité des emplois.

En complément, il est utile de rappeler que les ASBL poursuivent également des activités non économiques notamment dans l'animation démocratique de notre société civile. Les associations offrent un espace où les citoyens se rassemblent pour échanger et s'engager à trouver des solutions aux défis sociaux et sociétaux de nos sociétés, en y apportant des solutions innovantes.



En vue d'une juste reconnaissance du rôle des associations et d'autres organisations non-lucratives, nous plaçons pour que :

- ▶ La proposition de Directive sur les associations transfrontalières soit adoptée par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, en consultation étroite avec les organisations représentatives des ASBL, au niveau belge et européen, en particulier à travers le Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG).
- ▶ L'UE investisse dans un modèle social européen fort, qui impose de faire le choix du secteur à profit social plutôt que celui d'une marchandisation des services, afin que les moyens publics alimentent réellement la transition au bénéfice de l'intérêt général des européens et européennes.

Une offre de services de qualité, accessibles et adaptés aux besoins

Mise en œuvre de la Stratégie européenne en matière de soins

La [Stratégie européenne en matière de soins](#)¹⁰ vise à garantir l'existence de services de soins et de bien-être qui soient abordables, accessibles et de qualité dans toute l'UE ; ainsi qu'à améliorer la situation tant des bénéficiaires d'aide et de soins que des aidants, professionnels ou non professionnels. Ces objectifs sont au cœur de l'action et de la mission des entreprises à profit social qui constituent les principaux acteurs non-lucratif dans la mise en œuvre de cette stratégie européenne.

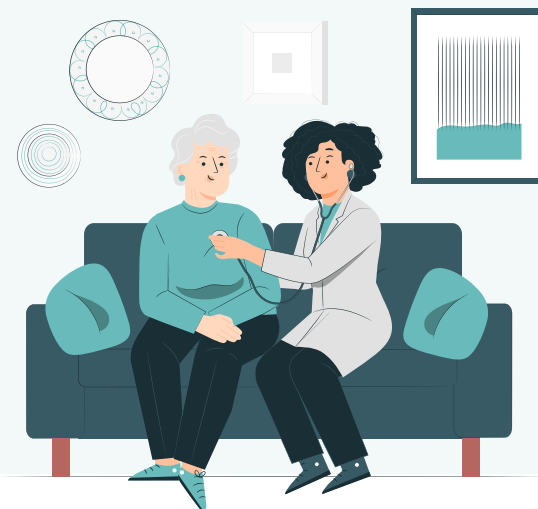
La Commission européenne recommande, entre autres, aux États membres d'élaborer des plans d'action pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins de longue durée¹¹ au profit de tous les citoyens. Il s'agit d'ailleurs d'une thématique récurrente du Semestre européen pour laquelle une recommandation est adressée chaque année de façon plus transversale à l'ensemble des États membres. On peut toutefois regretter que dans le cas de la Belgique, cette thématique soit uniquement abordée sous l'angle budgétaire (économie) et non pas sous l'angle de la politique sociale et de santé publique.

Au niveau belge, la récente régionalisation (pour partie) des compétences en matière de soins de proximité va dans le sens d'une offre de soins plus intégrée par bassins de vie qui place le bénéficiaire au centre des préoccupations. Cela va également de pair avec une plus grande attention au volet préventif et au juste financement des différents services d'aide et de soins. Un éventail équilibré entre aide et soins à domicile, de proximité et résidentiels de qualité doit permettre d'offrir l'accompagnement le plus adéquat à chaque bénéficiaire basé sur ses besoins et son parcours de vie. Il s'agit d'un défi majeur pour rendre le système des soins de longue durée accessible, efficace et de qualité et ces services disponibles sur l'ensemble du territoire.

Cependant, il ne faut pas négliger le contexte familial et le réseau informel. Les personnes (aidants- proches) qui entourent les personnes dépendantes jouent un rôle-clé de soutien (administratif, logistique ou soins de base). Dans certaines situations, l'absence de réseau informel ne permet pas d'envisager une alternative à une offre de soins résidentiels.

Concrètement, en vue du succès de cette stratégie, nous plaidons pour que :

- ▶ La stratégie de soins de santé et sa mise en œuvre dans un plan d'action national se fasse en concertation avec nos organisations et les fédérations sectorielles concernées par une approche continue des soins, afin de garantir la qualité et l'accessibilité d'aide et de soins de qualité.
- ▶ Les politiques accordent une grande vigilance au risque de marchandisation accrue des soins. Cette marchandisation n'est pas compatible avec les objectifs tant de qualité que d'accessibilité des soins de santé promus par la stratégie européenne. En tant que représentants intersectoriel des prestataires non-lucratif des soins, nous nous engageons à suivre ce dossier avec attention et nous veillerons à la qualité de la mise en œuvre de cette stratégie.
- ▶ Des actions soient menées pour renforcer l'attractivité des métiers permettant de répondre aux besoins de la population et de garantir l'accessibilité pour tous à des services d'aide et de soins de qualité.



Renforcement de la concertation avec les représentants des secteurs et soutenir le dialogue social



Importance de consulter le secteur à profit social

La crise du coronavirus a rappelé l'importance du secteur à profit social pour l'ensemble de la société. Malgré cette évolution positive, les décisions politiques sont encore trop souvent prises sans consultation avec le secteur à profit social.

En conséquence, nous plaidons pour :

- ▶ Une consultation en amont et en continu des représentants européens représentatifs et légitimes du secteur à profit social (SGI Europe, Federation of European Social Employers...)

Respecter le dialogue social interprofessionnel et sectoriel

Les partenaires sociaux interprofessionnels et sectoriels jouent pleinement leur rôle tant dans la production de normes par le biais d'accords et d'accords-cadres qu'à travers des avis. Nous attirons notamment l'attention sur la récente création du 44^{ème} [Comité sectoriel portant sur les services sociaux](#), instrument de dialogue social européen, qui est essentiel pour cette concertation sectorielle.

Les positions unanimes prises par les partenaires sociaux dans les organes de concertation sont le fruit de discussions, de négociations et enfin de compromis. Des équilibres souvent difficiles et délicats sont trouvés.

Respecter la concertation sociale signifie aussi respecter l'autonomie des partenaires sociaux et donc leur liberté de déterminer librement les thèmes sur lesquels ils souhaitent se pencher ou l'orientation qu'ils souhaitent donner à tel ou tel dossier.

Concrètement, nous plaidons pour que :

- ▶ Lorsqu'un avis unanime est rendu par un organe de concertation, l'instance qui l'a saisi d'une demande d'avis, que ce soit un pouvoir exécutif ou un parlement, respecte cet avis, en tienne compte ou motive son éventuelle décision de ne pas le suivre.
- ▶ Le pouvoir exécutif s'abstienne de toute initiative consistant à dicter leur conduite aux partenaires sociaux.

Soutien financier et logistique par la Commission Européenne

Les entreprises à profit social soutiennent l'initiative que la Commission a présentée début 2023 visant à renforcer et à promouvoir le dialogue social au moyen d'actions concrètes à mener à l'échelon national et au niveau de l'UE.¹² C'est ainsi, par exemple, que pendant la pandémie de COVID-19, ils ont promptement participé à l'organisation des mesures de santé et de sécurité au travail et des dispositifs de chômage partiel. Les partenaires sociaux contribuent également à trouver des solutions équilibrées pour adapter le marché du travail à l'ère du numérique.

Nous plaidons pour que :

- ▶ Dans le suivi des actions proposées au niveau de l'UE, énumérées dans la Communication, les partenaires sociaux soient étroitement impliqués et surtout que des moyens plus importants soient dégagés afin de les soutenir tant logistiquement (mise à dispositions de locaux et solutions digitales, traduction) que financièrement (frais de déplacement et d'hébergement, catering).

Garantir une empreinte sociale dans le budget européen et un accès effectif aux financements européens pour le secteur à profit social

Renforcer la dimension sociale au niveau du cadre financier pluriannuel européen

Courant sur une période de 7 ans, le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (UE) offre une visibilité sur les politiques qui pourront être financées à moyen terme dans les États membres. Dans ce cadre, il serait intéressant de mettre en valeur les ressources allouées pour réaliser les objectifs du socle européen des droits sociaux.



Des financements européens adaptés aux réels besoins des entreprises à profit social

Les entreprises à profit social font face à un ensemble de défis qui exercent un impact important sur la qualité et l'accessibilité des prestations offertes à la population. L'accroissement de la demande et la complexification des besoins, la fidélisation et l'attractivité de l'emploi, les pénuries de personnel, la « désinstitutionnalisation » sont autant de phénomènes qui exercent un impact direct sur les entreprises à profit social et par extension, l'ensemble de la société.

Pour faire face à ces défis, il est essentiel que le secteur à profit social bénéficie de financements européens adéquats, dont l'utilisation et l'accès soient facilités pour financer des interventions de qualité sur le terrain, au bénéfice de toutes et tous.

Cependant, les entreprises à profit social font face à un ensemble de contraintes et d'obstacles dans l'accès aux financements et au fonds européens : manque d'information et de clarté sur les financements européens destinés aux services sociaux, complexité et difficultés liées à la justification de la réalisation du projet et au cofinancement pour les projets, compréhension incomplète sur les besoins sociaux et manque de partage de bonnes pratiques, etc. C'est pour répondre à ces besoins que le projet Helpdesk - EU funds for social services (eufunds4social.eu) a été développé et a vocation à être pérennisé.

Concrètement, nous plaçons pour :

- ▶ Évaluer les besoins (essentiels) des populations dans l'élaboration du cadre financier pluriannuel des fonds et financements européens, en lien avec le respect des droits de la Charte Sociale et des principes du Socle Européen des Droits Sociaux. Ceci afin d'avoir une lisibilité claire des politiques et actions prises dans le domaine social et le monde du travail, qui permettrait de faciliter l'évaluation des mesures. Cela permettrait également de mieux valoriser auprès des entreprises et des citoyens les efforts fournis par le niveau européen pour améliorer leur bien-être, les conditions de vie et l'environnement de travail. Il en va de même pour l'élaboration des budgets annuels.
- ▶ Offrir aux entreprises à profit social le soutien et les moyens nécessaires pour rendre effectif le socle européen des droits sociaux.

Dans le cadre de ce projet et des partenariats de nos organisations, nous plaçons pour :

- ▶ Le renforcement des compétences des entreprises à profit social et de leur sensibilisation aux enjeux et opportunités en matière de financements européens.
- ▶ Que les fonds européens, en particulier le Fonds Social Européen (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds pour une transition juste puissent être mobilisés pour davantage soutenir des interventions efficaces, durables et innovantes dans le secteur à profit social.
- ▶ La simplification de l'accès aux fonds européens pour les opérateurs, ainsi qu'une simplification administrative de la gestion des projets financés.
- ▶ Une plus grande transparence, coopération et communication entre les autorités de gestion, le secteur à profit social et la CE afin de garantir que les priorités de financement soient basées sur une compréhension mutuelle et approfondie des réalités du terrain et soient développées et mises en œuvre en coopération avec les partenaires les plus pertinents, selon les niveaux de compétence en Belgique.

Le cadre des aides d'État doit être adapté aux besoins des entreprises sociales

Les entreprises sociales nécessitent un environnement approprié pour se développer. Or, actuellement, les entreprises sociales se heurtent encore souvent à des obstacles lorsqu'elles veulent déployer et étendre leurs activités. L'un d'eux concerne le cadre des aides d'État.

Les règles existantes en la matière sont extrêmement complexes. En conséquence, les autorités locales et régionales sont trop promptes à invoquer la règle de minimis lorsqu'elles cherchent à faire appliquer une règle d'exception pour l'octroi d'une subvention. En d'autres termes, les différentes possibilités offertes par le cadre des aides d'État sont insuffisamment

connues et donc sous-utilisées. Cette situation n'est pas à l'avantage des entreprises sociales, qui atteignent ainsi trop rapidement le seuil de minimis de 200 000 euros. Les autorités locales, en particulier, ne possèdent pas une connaissance suffisante, entre autres, des procédures du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) qui régissent l'octroi de ces aides. Les règles relatives aux services d'intérêt économique général offrent également des opportunités insuffisamment exploitées par les autorités publiques.

Concrètement, voici ce que nous demandons :

- ▶ Les règles relatives aux aides d'État doivent à tout le moins être réexaminées en raison de leur complexité. Les règles portant sur les services d'intérêt économique général sont à ce point complexes qu'elles font obstacle à leur application aux services fournis par les entreprises sociales. En outre, le RGEC doit également être adapté aux besoins spécifiques des entreprises sociales. L'intégration d'une disposition spécifique concernant les entreprises à but social faciliterait l'inclusion des aides aux entreprises à but social dans la règle d'exemption du RGEC. À cet égard, le traitement des aides d'État dans les entreprises de travail adapté, mérite une attention particulière au regard des différences de traitement des différents États membres.
- ▶ Par ailleurs, nous demandons que le seuil de minimis soit relevé de manière significative lors de la révision des règles actuelles, qui expirent à la fin du mois de décembre 2023. L'inflation galopante qui a marqué les prix ces dernières années doit à tout le moins être prise en ligne de compte. De surcroît, le seuil actuel de 200 000 euros s'applique au niveau d'une même personne morale (y compris ses entités affiliées). Cette disposition exclut rapidement les grandes entreprises ou les organisations en réseau. D'une part, les entreprises sociales sont encouragées à se développer, mais de l'autre, les entreprises de grande taille atteignent très rapidement le seuil de minimis et sont donc de facto freinées dans leur développement si elles ne peuvent prétendre que de manière limitée aux mesures d'aide.

Soutenir la transition durable et juste des entreprises à profit social

L'économie de demain doit renforcer le tissu économique local, répondre aux besoins fondamentaux de la population et préserver l'environnement. À travers le [Pacte vert](#), l'objectif européen est de faire de l'Europe le premier continent au monde à être neutre pour le climat d'ici 2050. Pour y parvenir, les États membres se sont engagés à réduire leurs émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Les propositions du pacte visent à rendre tous les secteurs de l'économie de l'UE aptes à relever ce défi.¹³

Le mécanisme européen pour une transition juste¹⁴ et les fonds associés sont des outils financiers concrets pour atténuer les effets sociaux et économiques de la transition, en portant une attention particulière aux régions, secteurs (et entreprises) et travailleurs qui seront confrontés aux plus grands défis. Ce sont 55 milliards d'euros qui seront mobilisés sur la période 2021-2027 (fonds pour une transition juste, InvestEU, facilité de prêt au secteur public).

Le secteur à profit social s'inscrit et approuve les objectifs environnementaux européens et le mécanisme européen pour une transition juste. Il est acteur de cette transition et veille à devenir exemplaires d'un point de vue social et environnemental tout en restant dynamique et attentif à l'évolution des besoins et des attentes de la population. Dans le même temps, il doit également veiller à la continuité et la viabilité économique de ses activités.

Toutefois, ces transformations auront des conséquences importantes sur l'emploi et la formation au sein des entreprises à profit social et nécessiteront des investissements financiers/sociaux conséquents. De plus, nos entreprises sont aussi confrontées à la complexité de la mise en œuvre de cette stratégie : elles n'ont souvent ni le temps, ni l'expertise, ni les moyens pour répondre individuellement aux enjeux du pacte vert et de la transition juste.

Afin de les soutenir dans cette transition, plusieurs priorités sont présentées.



Rendre possible le développement des mécanismes de financement

Concrètement, nous plaçons pour :

- L'accès aux Fonds européens pour les entreprises à profit social pour la transition juste à la hauteur du poids socio-économique qu'elles représentent. Les entreprises à profit social sont une source d'inspiration importante pour la transition juste. La finalité de l'activité économique devrait être recentrée sur l'accroissement du bien-être général au sein de la société (tant social qu'économique et écologique).
- Sensibiliser les banques à développer des prêts à taux avantageux pour aider les entreprises à profit social dans les investissements environnementaux et la rénovation de leurs bâtiments. En effet, à l'heure actuelle, de nombreuses banques sont réticentes à octroyer un prêt, souvent par méconnaissance du secteur à profit social.

Accompagner les entreprises et les travailleurs dans une transition juste

Concrètement, nous plaçons pour :

- Privilégier une approche préventive plutôt que curative dans le financement des politiques publiques. Ce principe doit également s'appliquer aux entreprises à profit social, en ayant une attention particulière pour les plus petites structures et organisations.
- Accompagner les carrières au cours des mutations en menant une réflexion sur l'enseignement, la formation et la requalification pour soutenir nos entreprises vers cette transition. Plus particulièrement, dans le cadre des nouvelles obligations en matière de formation, une logique incitative d'aide et de soutien doit être promue plutôt qu'une logique punitive et pénalisante via la mise en place de sanction aux entreprises.
- Sensibiliser les États membres à développer des services d'accompagnement collectif à la transition environnementale et sociale accessible à toutes les entreprises à profit social. Ces services devraient être mutualisés afin de centraliser l'expertise (technique, juridique, financière et réglementaire).

Soutenir la transition durable et juste des entreprises à profit social

Des plans et directives européennes justes et équilibrés en concertation avec le secteur

Dans la pratique, les objectifs de transition européens se traduisent au niveau de la Belgique et plus précisément des Régions en demandant notamment au secteur à profit social de tendre vers le zéro émission pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage, et l'électricité dans l'ensemble du parc de bâtiments.¹⁵ Pour ce qui est de la mobilité et de la qualité de l'air, des zones de basse émission voient le jour en Belgique et l'électrification de la flotte de véhicules tend à devenir la norme pour répondre à ces exigences. La gestion des déchets tend elle aussi à se renforcer pour limiter et prévenir la production de déchets.

Les entreprises à profit social sont exposées à l'augmentation des factures d'énergie. Elles restent souvent dépendantes des énergies fossiles pour notamment le chauffage des hôpitaux, des structures de soins et d'hébergement de publics fragilisés (des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap) et des opérateurs socio-culturels. Par ailleurs, certaines structures doivent respecter des normes strictes afin de garantir un accueil de qualité (température minimale dans des structures de soin, ventilation minimale dans les lieux culturels, etc.).



Ces éléments contextuels démontrent que les plans et directives européennes doivent être justes, équilibrés et produits en concertation avec le secteur :

- Le secteur soutient la philosophie du certificat PEB Bâtiment Public (obligation EU). Néanmoins, il déplore l'aspect disproportionné des obligations au regard des résultats environnementaux. En effet, toutes les entreprises à profit social doivent mettre à jour ce certificat de manière annuelle, mais le coût des certificats et la charge administrative est lourde ! Les critères sont fort stricts : seuil de 0 m², mise à jour annuelle, etc. La directive EU devrait être revue en afin de trouver un juste équilibre entre l'exemplarité du secteur et les contraintes financières et de temps pour les entreprises à profit social.
- Tenir compte de la spécificité des entreprises à profit social dans les réflexions au niveau EU liées à l'interdiction de la vente de voitures neuves à essence et diesel à partir de 2035.¹⁶ A ce stade, peu de technologies existent pour adapter les grands véhicules électriques aux PMR. Les entreprises à profit social transportent des personnes handicapées, à mobilité réduite ou malades. Pensons notamment aux véhicules professionnels en entreprise de travail adapté ou les véhicules de transport collectifs dans les institutions du handicap. Ces véhicules sont des outils de travail primordiaux pour répondre à la mission sociale de l'entreprise. Sans alternative sur le marché de l'automobile et sans financements adéquats pour investir, ces entreprises ne pourront plus offrir les mêmes services à la population.
- Renforcer la directive EU sur les marchés publics¹⁷, afin de réserver davantage de parts de marché aux entreprises à profit social. Faire le choix de ces entreprises dans le cadre de marchés publics, c'est favoriser l'économie sociale et les circuits courts (recyclage, le réemploi et la réparation des matériaux), via l'intégration des clauses sociales.



bibliographie

1 European Commission (5.9.2023), Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council on European cross-border associations, page 1.

2 www.socialserviceseurope.eu

3 L'approche de l'investissement social est de se protéger des risques sociaux ex post et d'améliorer les opportunités et les capacités des individus à faire face aux risques sociaux ex ante, tout en garantissant l'emploi de qualité nécessaire pour maintenir la « capacité de charge » fiscale de l'État-providence, qui dépend du nombre de personnes employées et de leur productivité.

4 [Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux \(europa.eu\)](http://europa.eu)

5 En ce compris les plans d'action et initiatives y contribuant ; tels que la stratégie européenne en matière de soins pour les aidants et les bénéficiaires de soins, le Plan d'action pour l'économie sociale.

6 En référence notamment au [positionnement de Social Services Europe](http://europa.eu) sur le sujet.

7 « Non-profit associations represent the predominant legal form among non-profit organisations in the European Union, with an estimated number of 3.8 million present in EU Member States. Non-profit associations are also the largest in number of the four legal forms traditionally encompassed by the social economy », page 1 of the Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL on European cross-border associations.

8 Au niveau européen, les associations représentent 64 % des entités de l'économie sociale. Chiffres issus de European Economic and Social Committee, Recent evolutions of the Social Economy in the European Union, by Monzon J. L. and Chaves R., 2017, p. 69.

9 Proposal for a Directive of the European parliament and of the Council on European cross-border associations (05/09/2023)

10 Cette stratégie s'accompagne de 2 recommandations du Conseil:

- 1) [Recommandation relative à la révision des objectifs de Barcelone concernant les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance](#)
- 2) [Recommandation sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité](#)

11 La CE entend par « soins de longue durée » un ensemble de services et d'assistance destinés aux personnes qui, du fait de leur fragilité mentale et/ou physique et/ou d'un handicap sur une longue période, ont besoin d'aide pour des activités de la vie quotidienne et/ou ont besoin de soins infirmiers permanents. ([Soins de longue durée - Emploi, affaires sociales et inclusion - Commission européenne \(europa.eu\)](#))

12 [Strengthening social dialogue \(europa.eu\)](http://europa.eu)

13 [Mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe \(europa.eu\)](http://europa.eu)

14 Le mécanisme pour une transition juste (europa.eu)

15 [PACE.FR.pdf](#) (environnement.brussels)

16 [Interdiction de l'UE sur la vente de voitures neuves à partir de 2035 expliquée](#) | Actualité | Parlement européen (europa.eu)

17 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0024>